

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN **2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 DECEMBRE 2019

MAISON FAMILIALE RURALE "BELLEVUE"
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

44, chemin des Puys
POUZAUGES (Vendée)

MAISON FAMILIALE RURALE "BELLEVUE"
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
44, chemin des Puys
POUZAUGES (Vendée)

Exercice clos le 30 juin 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale du 12 décembre 2019

**MAISON FAMILIALE RURALE
"BELLEVUE"**

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**Aux membres de l'Association de la Maison Familiale Rurale de Bellevue,****I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 13 décembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association la **MAISON FAMILIALE RURALE "BELLEVUE"** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Engagements financiers et autres informations » de l'annexe aux comptes annuels concernant le soutien financier de la Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de Vendée.

GROUPE Y BOISSEAUSociété d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 138 540 €

Siège social : 52 rue Jacques-Yves Cousteau - Bâtiment A - BP 409 - 85010 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél. : 02 51 62 22 01
RCS LA ROCHE-SUR-YON B 786 443 994 - APE 6920 Z - TVA : FR 24 786 443 994

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « subventions d'équipement » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et au traitement comptable des subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 27 novembre 2019
Le Commissaire aux comptes
Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET



MAISON FAMILIALE RURALE
"BELLEVUE"

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 30/06/2019

Intitulés	Brut	Amortis. Provisions	Net	Exercice N-1
Frais d'établissement				
Concessions et droits similaires	8 036,85	5 614,03	2 422,82	1 641,75
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 036,85	5 614,03	2 422,82	1 641,75
Terrains	28 236,95	3 479,70	24 757,25	25 875,14
Constructions	953 460,88	849 412,99	104 047,89	123 699,29
Instal. tech. mat. et outill. pédag.	31 119,39	8 022,41	23 096,98	73 512,86
Autres immobilisations corporelles	134 746,24	84 323,09	50 423,15	
Immobilisations corporelles en cours	7 980,00		7 980,00	7 500,00
Acompte/commande d'immobilisation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 155 543,46	945 238,19	210 305,27	230 587,29
Parts sociales et titres				
Autres titres immobilisés	474,46		474,46	474,46
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	474,46		474,46	474,46
ACTIF IMMOBILISE	1 164 054,77	950 852,22	213 202,55	232 703,50
Matières premières et autres approv,	5 019,02		5 019,02	2 349,58
Autres				
STOCKS ET EN COURS	5 019,02		5 019,02	2 349,58
Clients	60 437,89	12 949,54	47 488,35	21 589,87
Autres créances	37 906,61		37 906,61	58 586,13
CREANCES	98 344,50	12 949,54	85 394,96	80 176,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS				
Banques et Chèques postaux	105,26		105,26	19 921,15
Caisse	385,72		385,72	
DISPONIBILITES	490,98		490,98	19 921,15
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 800,05		8 800,05	6 745,22
ACTIF CIRCULANT	112 654,55	12 949,54	99 705,01	109 191,95
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	1 276 709,32	963 801,76	312 907,56	341 895,45

BILAN PASSIF AU 30/06/2019

Intitulés	Net	Exercice N-1
Dons et legs en capital		
Ecart de réévaluation libre		
Réserves		
Report à nouveau	-103 217,54	-91 931,02
RESULTAT DE L'EXERCICE	43 907,41	-11 286,52
Subventions d'investissement	80 976,54	92 609,80
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	21 666,41	-10 607,74
TOTAL DES PROV. POUR RISQ. ET CH.		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	101 504,96	163 448,40
Banque (ouverture de crédit en compte courant)	17 472,43	
Autres emprunts et dettes		
DETTES FINANCIERES	118 977,39	163 448,40
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	27 825,79	21 547,15
Dettes sociales	53 796,08	87 788,49
Dettes fiscales	51 762,20	49 602,49
Autres dettes d'exploitation	26 269,39	19 849,52
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES	159 653,46	178 787,65
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	12 610,30	10 267,14
TOTAL DES DETTES	291 241,15	352 503,19
Régularisations diverses		
TOTAL PASSIF	312 907,56	341 895,45

LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019

du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Libellé	TOTAUX 2018/2019	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	312 985,17	275 315,20
Produits activités annexes	21 518,87	11 539,59
Montant net du chiffre d'affaires	334 504,04	286 854,79
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	418 659,50	475 947,83
Reprises sur provisions, transfert de charges	10 210,58	18 331,88
Autres produits	713,17	790,72
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	764 087,29	781 925,22
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats matières premières approvisionnements	46 962,12	37 831,32
Variation de stocks matières premières	-2 669,44	283,00
Autres achats	27 881,15	27 903,62
Charges externes	199 698,70	178 933,23
Impôts, taxes, versements assimilés	9 214,29	17 878,33
Salaires et traitements	296 268,04	349 250,75
Charges sociales sur salaires	107 494,59	141 099,17
Autres charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	39 323,02	44 799,32
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 626,62	2 286,99
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	1 991,32	1 846,34
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	728 790,41	802 112,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	35 296,88	-20 186,85

LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019

du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Libellé	TOTAUX 2017/2018	Exercice N-1
Produits financiers, participations		
Produits des autres immobilisations financières	5,58	5,58
Autres intérêts et produits assimilés	0,78	0,77
Reprise provisions et transfert de charges		
Différences positives de changes		
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6,36	6,35
Dotations amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 763,51	3 419,22
Différence négative de changes		
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	2 763,51	3 419,22
RESULTAT FINANCIER	-2 757,15	-3 412,87
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	32 539,73	-23 599,72
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 568,00	308,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 633,26	13 748,40
Reprise sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 201,26	14 056,40
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 833,58	1 589,42
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		153,78
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 833,58	1 743,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11 367,68	12 313,20
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	777 294,91	795 987,97
TOTAL DES CHARGES	733 387,50	807 274,49
BENEFICE OU PERTE	43 907,41	-11 286,52

ANNEXE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 1er Juillet 2018 au 30 Juin 2019

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 312 907,56 € **Résultat :** 43 907,41 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement CRC 99-01 du 16 02 1999.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Dettes garanties par des sûretés réelles

Autres informations significatives

Compte tenu de la situation financière, l'association bénéficie du soutien financier de la Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de Vendée qui s'est traduit au cours de l'exercice par des avances de trésorerie pour un montant de 141 000 euros, remboursées par l'association à la clôture.

Engagements financiers

Engagements en matière d'IDR :

ANNEXE**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°1

Etat des créances : cf tableau joint (*annexe n°4*)

Etat des provisions clients : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°3

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 5 043,51 €

- Taxe d'apprentissage	:	2 448,27 €
- Subvention crédits éducatifs Conseil Régional	:	2 595,24 €

Etat produits à recevoir 28 494,48 €

Charges constatées d'avance : 8 800,05 €

- Charges d'exploitation	:	8 800,05 €
--------------------------	---	------------

ANNEXE**4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Subventions d'équipement**

Compte tenue des contraintes économiques liées à l'activité de formation et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

Etat des dettes : cf tableau joint (*annexe n°4*)

Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 49 402,01 €

- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	:	54,04 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	10 980,72 €
- Dettes sociales	:	34 553,05 €
- Dettes fiscales	:	3 814,20 €

Produits constatés d'avance : 12 610,30 €

- Participation et actions voyages d'études	:	5 209,20 €
- Acomptes locations	:	7 401,10 €

ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2019

N° Cpte	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	5 946,73	2 090,12			8 036,85
	TOTAL I	5 946,73	2 090,12	0,00	0,00	8 036,85
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
211	Terrains	12 070,91				12 070,91
212	Aménagement terrain	16 166,04				16 166,04
2131	Constructions (terrains propres)	184 450,03				184 450,03
2135	Installation, aménagements constructions	775 628,24	128,22		6 745,61	769 010,85
214	Constructions (terrains d'autrui)	0,00				0,00
2151	Instal. techn. mat. et outil. pédag.	17 044,20	16 612,37		2 537,18	31 119,39
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	0,00				0,00
2182	Matériel de transport	45 281,80				45 281,80
2183	Matériel de bureau, informatique	8 055,70	511,36		489,89	8 077,17
21841	Mobilier d'enseignement	6 865,95				6 865,95
21842	Mobilier d'internat	28 333,23				28 333,23
21843	Mobilier de bureau	1 395,83				1 395,83
2187	Matériel et outillage internat	44 792,26				44 792,26
2188	Matériel de la propriété	0,00				0,00
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
231	Immobilisations en cours	7 500,00	480,00			7 980,00
237	Acompte/commande d'immobilisation					0,00
	TOTAL II	1 147 584,19	17 731,95	0,00	9 772,68	1 155 543,46
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
267	Titres de participation					0,00
272	Autres titres immobilisés	398,24				398,24
274	Prêts et autres créances					0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	76,22				76,22
	TOTAL III	474,46	0,00	0,00	0,00	474,46
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 154 005,38	19 822,07	0,00	9 772,68	1 164 054,77

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2019

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Compl 05/06	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
201	Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	4 304,98	1 309,05			5 614,03
	TOTAL I	4 304,98	1 309,05		0,00	5 614,03
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
212	Aménagement terrain	2 361,81	1 117,89			3 479,70
2131	Constructions (terrains propres)	184 450,03				184 450,03
2135	Installation, aménagements constructions	651 928,95	19 779,62		6 745,61	664 962,96
214	Constructions (terrains d'autrui)					
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.	6 748,58	3 811,01		2 537,18	8 022,41
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)					
2182	Matériel de transport	22 182,69	5 259,76			27 442,45
2183	Matériel de bureau, informatique	5 159,04	1 695,88		489,89	6 365,03
21841	Mobilier d'enseignement	5 852,28	272,69			6 124,97
21842	Mobilier d'internat	14 796,20	3 076,26			17 872,46
21843	Mobilier de bureau	710,07	89,03			799,10
2187	Matériel et outillage internat	22 807,25	2 911,83			25 719,08
2188	Matériel de la propriété	0,00				0,00
21881	Matériel et outillage d'animation					0,00
						0,00
	TOTAL II	916 996,90	38 013,97	0,00	9 772,68	945 238,19
	TOTAL GENERAL (I + II)	921 301,88	39 323,02	0,00	9 772,68	950 852,22

ETAT DES PROVISIONS AU 30 JUIN 2019

N° Cpte	Nature des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant fin d'exercice
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
151	Provisions pour risques				0,00
1572	Provisions grosses réparations				0,00
					0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS				
297	Immobilisations financières				0,00
					0,00
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
491	Dépréciation de comptes d'usagers	13 381,35	2 626,62	3 058,43	12 949,54
1572	Dépréciation de comptes de débiteurs divers				
					0,00
	TOTAL III	13 381,35	2 626,62	3 058,43	12 949,54
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	13 381,35	2 626,62	3 058,43	12 949,54

ETAT ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 30 JUIN 2019

A = B + C		B	C	A = B + C + D		B	C	D
Créances	Montant	Echéance - d'1 an	Echéance + d'1 an	Dettes	Montant	Echéance - d'1 an	Echéance - de 5 ans	Echéance + de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE				EMPRUNTS (2)				
Prêt (1)	0,00			- Crédit Agricole	101 450,92	19 774,85	68 507,62	13 168,45
- FDMFR	0,00			-	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00			-	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00			-	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00			- Intérêts courus	54,04	54,04	0,00	0,00
	0,00			- OCCC Crédit Agricole	17 472,43	17 472,43		
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	TOTAL I	118 977,39	37 301,32	68 507,62	13 168,45
ACTIF CIRCULANT				AUTRES DETTES				
41 Clients	47 488,35	47 488,35		40 Fournisseurs	27 825,79	27 825,79		
.....	0,00			42 Personnel	27 451,28	27 451,28		
44 Etat	28 494,48	28 494,48		43 Organismes sociaux	26 344,80	26 344,80		
45 Associés	1 637,62	1 637,62		44 Etat	51 762,20	51 762,20		
46 Débiteurs divers	7 774,51	7 774,51		45 Associés	23 554,39	23 554,39		
481 Charges à répartir	0,00			46 Créiteurs divers	2 715,00	2 715,00		
TOTAL II	85 394,96	85 394,96	0,00	TOTAL II	159 653,46	159 653,46	0,00	0,00
486 Charges constatées d'avance	8 800,05	8 800,05		487 Produits constatés d'avance	12 610,30	12 610,30		
TOTAL III	8 800,05	8 800,05	0,00	TOTAL III	12 610,30	12 610,30	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	94 195,01	94 195,01	0,00	TOTAL GENERAL (I+II+III)	291 241,15	209 565,08	68 507,62	13 168,45

(1)

K	Montant
E	
N	
V	0,00
J	
I	0,00

(2)

K	Montant
E	
N	
V	Emprunts souscrits en cours d'exercice
J	
I	Emprunts remboursés en cours d'exercice
	61 609,22



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01